Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_125_RECT-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/10/2026

Date de la convocation : 15 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 21 octobre 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (31) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (2) : A. GORCE, N. RAOULT

PROCURATIONS DE VOTE (2) : F. MIGNON (A. GORCE), S. HILLION (N. RAOULT)

S. LABOUX-MORIN a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-125	REVALORISATION DES INDEMNITES POUR LES AGENTS RECENSEURS	**A. AMAR**

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité instaure la méthode de recensement de la population. Une collecte annuelle est organisée dans les communes de 10 000 habitants et plus.

La prochaine collecte par échantillon aura lieu début 2027. À ce titre, la commune percevra de l'INSEE, une dotation globale destinée à couvrir, partiellement, les charges liées à cette enquête, notamment la rémunération des agents recenseurs.

Au vu du contexte économique actuel et pour tenir compte de l'inflation, il vous est proposé de revaloriser la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Feuille de logements : de 3,78 € brut en 2026, à 3,98 € brut en 2027
- Feuille de logements non enquêtés : de 0,84 € brut en 2026 à 0,88 € brut en 2027
- Bulletin individuel : passage de 0,56 € brut en 2026 à 0,59 € brut en 2027
- Forfait ½ jour de formation sur la base du SMIC horaire
- Forfait tournée de reconnaissance : 10 heures sur la base du SMIC
- Indemnité de déplacement : de 160 € en 2026 € à 200 € en 2027
- Forfait mise sous plis : 4 heures sur la base du SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20261021-DE26_125_RECT-DE

- **DE FIXER** les indemnités pour les agents recenseurs comme présenté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 21 OCTOBRE 2026

La Secrétaire de séance,

S. LABOUX-MORIN

Le Maire,

François BROCHAIN